

# Mairie de Montfort-le-Gesnois

## Horaires de la station passeports - cartes d'identité

L'établissement d'un titre d'identité est désormais **sur rendez-vous** selon les horaires ci-dessous :

Lundi : 9h-11h (*dernier rdv*)  
Mardi : 9h-11h/14h45-17h15 (*dernier rdv*)  
Mercredi : 9h-11h30 (*dernier rdv*)  
Jeudi : 14h45-17h15 (*dernier rdv*)  
Vendredi : 9h-11h/14h45-17h15 (*dernier rdv*)

## Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi : 16h30-18h  
Mercredi : 10h-12h / 14h-17h  
Samedi : 10h-12h

## La Poste

42 Grande Rue - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.54.81.90

Du mardi au samedi: 9h-12h

## Ecole maternelle publique P. KERGOMARD

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

## Ecole élémentaire publique « Les Tilleuls »

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

## Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

## Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

## Médecin : appeler le 15

## Infirmier(e) de garde : M. Joao FERREIRA

Tél. : 06.59.49.28.41

## Pharmacie : Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.17

Du lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 14h-19h30

Le samedi : 8h45-16h30 sans interruption

## Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement célébrée* à Montfort :

► de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**

► de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

## Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.67

## Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de **10h00 à 12h00**

Pour contacter le prêtre :

**02.43.89.00.43** / [baillv-f@wanadoo.fr](mailto:baillv-f@wanadoo.fr)

## Messe à la résidence Amicie (17h)

## Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h

Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

## Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré

Tél. : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h

les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

## Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur : <http://sittellia.fr>

## Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 - [www.smirgeomes.fr](http://www.smirgeomes.fr)

## Horaires d'hiver à compter du 30 septembre 2019

Lundi, mercredi : 14h-17h30

Mardi : 9h-12h

Jeudi : Fermé

Vendredi : 9h-12h/14h-17h30

Samedi : 9h-12h/14h-17h30

**Prochaines collectes des ordures ménagères et des sacs jaunes : 27 mars et 10 avril 2020**

**MAIRIE 02.43.54.06.06**

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et samedi : 9h-12h  
Mar, Jeud, Ven : 9h-12h / 14h45 - 17h45  
Mercredi : 9h-12h30

<http://www.montfort-le-gesnois.fr>

Adresse courriel : [mairie@montfortlegesnois.fr](mailto:mairie@montfortlegesnois.fr)



**BULLETIN  
D'INFORMATION  
N°12 du 20 mars 2020**

## Conseil municipal

**Le conseil municipal se tiendra ce vendredi en Mairie.**

**Dans le cadre des recommandations gouvernementales, nous vous remercions de bien vouloir respecter les mesures de confinement.**

## Elections municipales 2020

### Résultats

	Nb électeurs inscrits	Nb de votants	Nb de nuls	Nb de votes blancs	Nb de suff. exprimés	Liste conduite par M. TRIFAUT	Liste conduite par M. PLEICIS
<b>Bureau 1 :</b> Mairie	866	469	6	8	455	<b>220</b>	<b>235</b>
<b>Bureau 2 :</b> Annexe	801	444	11	1	432	<b>225</b>	<b>207</b>
<b>Bureau 3 :</b> Ecole primaire	599	315	4	2	309	<b>155</b>	<b>154</b>
<b>Total</b>	<b>2266</b>	<b>1228</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>1196</b>	<b>600</b>	<b>596</b>

## Arrêté du Maire : Fermeture de la mairie

**Le MAIRE DE MONTFORT-LE-GESNOIS**

### **VU**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative à la liberté des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la crise sanitaire en France sur la propagation du Covid-19 le gouvernement a décidé de prendre des mesures afin de limiter la contamination ;

Le Maire de la Commune de Montfort-le-Gesnois décide de fermer la Mairie au public afin de limiter le développement du Covid-19 ;

### **Arrête**

**Article 1** : La Mairie sera fermée au public à compter du **17 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre**.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis au SDIS, à la Brigade de Gendarmerie.

## Attestation de déplacement dérogatoire

Attention, en application de l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, **il est désormais nécessaire de présenter aux autorités, en cas de contrôle, l'attestation de déplacement dérogatoire.**

L'attestation est disponible sur le site du gouvernement ou sur notre page d'accueil de notre site internet. Elle doit être remplie pour tous les déplacements (courses, travail, santé...).

**Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que vos déplacements doivent être absolument limités au minimum et au strict nécessaire afin d'enrayer la propagation du coronavirus.**

## Arrêté du Maire :

### Fermeture sanitaire des salles municipales

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

VU

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative à la liberté des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la crise sanitaire en France sur la propagation du Covid-19 le gouvernement a décidé de prendre des mesures afin de limiter la contamination ;

Le Maire de la Commune de Montfort-le-Gesnois décide de fermer plusieurs structures afin de limiter le développement du Covid-19 ;

#### ARRÊTE

**Article 1 :** La bibliothèque sera fermée au public à compter du **16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.**

**Article 2 :** La salle omnisports Marcel ORY et les structures sportives seront fermées au public à compter du **16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.**

**Article 3 :** La salle Polyvalente Paul RICHARD et la petite salle Polyvalente Anthony DEHALLE seront fermées au public à compter du **16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.**

**Article 4 :** La salle Saint-Jean sera fermée au public à compter du 16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

**Article 5 :** L'Annexe sera fermée au public à compter du **16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.**

**Article 6 :** La salle d'association du stade sera fermée au public à compter du **16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.**

**Article 7 :** La salle de Génération Mouvement et de récréation rue de l'Ecu seront fermées à compter du **16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.**

**Article 8 :** Le présent arrêté sera transmis :

- Au SDIS
- A la Brigade de Gendarmerie

## Arrêté du Maire :

### Fermeture sanitaire du Centre Aqualudique Sittellia

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

VU

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative à la liberté des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la crise sanitaire en France sur la propagation du Covid-19 le gouvernement a décidé de prendre des mesures afin de limiter la contamination ;

Le Maire de la Commune de Montfort-le-Gesnois décide de fermer SITTELLIA et les structures sportives du parc SITTELLIA afin de limiter le développement du Covid-19 ;

#### ARRÊTE

**Article 1 :** SITTELLIA sera fermée au public à compter du **16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.**

**Article 2 :** Les structures sportives du parc SITTELLIA seront fermées au public à compter du **16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.**

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis :

- Au SDIS
- A la Brigade de Gendarmerie

### Fermeture des bureaux de Poste

La situation sanitaire ne permettant pas d'ouvrir les bureaux de Poste sur le secteur; seuls les bureaux de La Ferté-Bernard, Le Mans Gare, Le Mans Les Sablons et le Mans République seront ouverts. Les opérations seront également limitées.

### Conseil Départemental de la Sarthe

Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental de la Sarthe, annonce la fermeture de tous les services du Conseil départemental recevant du public n'étant pas essentiels.

Dans le prolongement des mesures annoncées par le Premier Ministre Edouard Philippe et afin d'aider à lutter contre la propagation du Covid-19, Dominique Le Mèner, **annonce la fermeture de tous les services du Conseil départemental recevant du public n'étant pas essentiels.**

Ces mesures complémentaires visent à protéger la santé de tous, étant entendu que désormais, seules des mesures visant à réduire drastiquement les déplacements et les rencontres pourraient avoir un effet positif pour limiter la diffusion du virus. Aussi dès le **lundi 16 mars, le Département fermera les accueils physiques dans les lieux gérés par la collectivité**, dont l'ouverture au public n'est pas essentielle.

Seront donc fermés :

- L'Hôtel du Département – Place Aristide Briand, Le Mans
- L'annexe de la Croix de Pierre – 2 rue des Maillets, Le Mans (services de la Solidarité départementale)
- Le Service Logement – Rue Joinville, Le Mans
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Les Archives départementales
- Sarthe Lecture
- L'Abbaye Royale de l'Épau
- La Maison du Département à Mamers

En revanche, **les Circonscriptions de Solidarité restent ouvertes jusqu'à nouvel ordre**, afin d'assurer les missions essentielles de solidarité départementale. Les visites à domiciles des différents travailleurs sociaux et médico-sociaux sont maintenues, en lien avec préconisation de l'Agence Régionale de Santé.

L'accueil téléphonique dans chaque service est maintenu afin d'assurer la continuité d'activité du service public départemental et afin de pouvoir renseigner les Sarthois et répondre à leurs diverses sollicitations.

Tous les rendez-vous qui étaient prévus sont reportés. En cas de doute, chacun peut prendre contact avec son interlocuteur habituel.



## Stade 3 « coronavirus »

Fermeture de tous les lieux publics  
« non indispensables »

# FERMETURE

## des BUREAUX et des DÉCHÈTERIES

*du lundi 16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.*

**INFORMATION :** En application de la directive gouvernementale, prise dans le cadre du plan d'éradication du COVID-19, toutes les déchèteries du SYVALORM, ainsi que nos deux bureaux d'accueil de St Calais et de Montoire, sont fermés au public jusqu'à la levée de cette mesure de précaution.

Nous restons joignables pour traiter vos demandes et questions par téléphone ou par le biais de notre site internet.

Merci de votre compréhension  
Le SYVALORM

[www.syvalorm.fr](http://www.syvalorm.fr)